

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 5, no 28, lundi 26 septembre 2005

Vers l'adoption de la Convention sur la diversité des expressions culturelles à l'UNESCO en octobre 2005: Il faut maintenir le cap et poursuivre la mobilisation!

NDLR :

**Chère lectrice,
Cher lecteur,**

Veillez prendre note que notre prochaine édition du Bulletin de nouvelles paraîtra le 11 octobre prochain

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- La Diversité des Expressions Culturelles
- À l'occasion de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005, la Suisse s'engagera en faveur de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- À la veille de la Conférence générale de l'UNESCO les promoteurs de la Convention s'alignent vers un vote d'adoption fort, mais les tactiques de dilution et d'atermoiements des États-Unis peuvent aboutir à un climat difficile pour la ratification
- Déclaration de Buenos Aires : Les coalitions pour la diversité culturelle réclament l'adoption de la Convention et projettent de créer une fédération internationale
- TV5 Monde, un outil de combat pour la diversité culturelle
- L'impact des nouvelles technologies sur les politiques culturelles

Publications récentes

- Traités de commerce et Diversité culturelle

À l'agenda

- Rencontre franco-québécoise sur la démocratisation de la culture, Montréal, Québec, 3-5 octobre 2005
- Journées de la culture 2005: « Entrez dans l'univers fascinant des créateurs et des créatrices », Québec, 30 septembre au 2 octobre 2005
- Défendre le pluralisme de la presse d'information, Paris, France, 30 septembre 2005

Communiqués, discours, déclarations

La Diversité des Expressions Culturelles



UNESCO, le 23 septembre 2005 – 2005/09/23

Les travaux de la 172^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO ont débuté le 13 septembre dernier au siège de l'UNESCO à Paris et se poursuivront jusqu'au 29 septembre prochain. L'actuel Directeur général, M. Koichiro Matsuura a été désigné à l'issue du vote des membres du Conseil pour un autre mandat de 4 ans à la tête de l'organisation. Sous la recommandation du Conseil, la prochaine Conférence générale le nommera comme Directeur général.

En réponse au débat de politique générale, M. Matsuura a déclaré que la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques « reste à l'évidence un sujet sensible » : « Elle a fait l'objet de très nombreuses interventions, à la mesure des attentes et des réactions qu'elle suscite. J'ai fait de mon mieux pour répondre à la demande de la Conférence générale, et je vous ai déjà fait part de mes commentaires à cet égard. Il appartient désormais aux États membres de prendre la responsabilité qui est la leur. J'espère qu'une issue sera trouvée qui serve au mieux les intérêts de notre Organisation », a-t-il déclaré.

Le Conseil exécutif devait examiner au point 19 de son ordre du jour le Rapport que lui avait soumis le Directeur général le 11 août dernier et l'Avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques préparé par la troisième session de la Réunion intergouvernementale. Dans ce Rapport, sans proposer au Conseil de recommander à la Conférence générale l'adoption du texte en l'état, le Directeur général, M. Matsuura, proposait une recommandation où le Conseil exécutif prendrait note du texte de l'avant-projet. Un projet d'amendement présenté par le Canada et signé par 50 États membres du Conseil exécutif (sur les 58) a été soumis au Conseil exécutif et qui propose l'ajout d'un 6^e paragraphe. Ce paragraphe *recommande* expressément à la Conférence générale, à sa 33^e session, d'examiner le texte de cet avant-projet en tant que projet de convention et de l'adopter comme convention de l'UNESCO (UNESCO, doc. 172 EXIPX/DR.1, Paris, le 20 septembre 2005).

À la demande de la représentante des États-Unis, la décision finale s'est prise en séance plénière par un vote par appel nominal des pays membres, consigné au procès-verbal, conformément à l'article 53 du règlement intérieur. Ainsi, les membres de la Commission du Programme et des Relations extérieures ont adopté par 53 « pour », 1 « contre » (USA) et 1 « abstention » (Australie) le projet d'amendement présenté par l'ambassadeur du Canada (le Cap-Vert, le Pakistan et l'Ukraine étaient absents de la plénière). [05-28]

- [Discours du Directeur général](#) 
- [Rapport du Directeur général au Conseil exécutif](#) 
- [Communiqué de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

À l'occasion de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005, la Suisse s'engagera en faveur de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Office fédéral suisse de la Culture, Berne, le 21 septembre 2005 – 2005/09/21

À l'occasion de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005, la Suisse s'engagera en faveur de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont elle a soutenu le processus d'élaboration dès le début, rapporte l'Office fédéral de la culture qui a représenté la Suisse en prenant une part active aux travaux de l'UNESCO à cet effet.

Selon l'Office, la diversité culturelle constitue un enjeu majeur pour la Suisse, car, souligne-t-il, « elle fait partie de notre compréhension de l'État et elle est ancrée dans la Constitution fédérale ». De plus, soutient l'Office, « alors que des normes internationales contraignantes existent déjà pour la protection de l'environnement (...), elles font encore défaut au plan international en matière de politique culturelle. La Convention permet à la culture de sortir d'un vide juridique et de faire son entrée dans le droit international grâce à un instrument qui reconnaît la spécificité des biens et des

prestations culturels en tant que supports de sens, de valeurs morales et d'identités ».

L'Office souligne notamment que « la Convention a pour but de renforcer au niveau international le rôle de la diversité culturelle (...) défini comme un objectif de politique intérieure. Elle fixe les droits et les obligations des États parties dans un instrument international contraignant. La protection de la diversité culturelle aura ainsi dans l'ordre régissant la communauté internationale un rang équivalent à la protection des intérêts économiques. La Convention n'a donc pas pour seul objectif la protection et la promotion de la diversité culturelle, mais la reconnaissance du droit de tous les États à prendre des dispositions dans ce sens. Il s'agit notamment de la réglementation des questions relatives à l'encouragement et à la diffusion de la culture. En outre, le principe du pluralisme des médias et du service public de radiodiffusion est inscrit dans la Convention – en partie à l'initiative de la Suisse. Et enfin, le rôle essentiel de la société civile (ONG, médias, etc.) en matière de protection et de promotion de la diversité culturelle est expressément reconnu ». [05-28]

- *Office fédéral suisse de la Culture*
 - [Version française](#)
 - [Version italienne](#)
 - [Version allemande](#)

Contact : [Andrea F. G. Raschèr](#), Chef de l'unité Droit et affaires internationales

Haut de la page 

À la veille de la Conférence générale de l'UNESCO les promoteurs de la Convention s'alignent vers un vote d'adoption fort, mais les tactiques de dilution et d'atermolements des États-Unis peuvent aboutir à un climat difficile pour la ratification

Secrétariat du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle, le 6 septembre 2005 - 2005/09/06

« À la veille de la Conférence générale de l'UNESCO les promoteurs de la Convention s'alignent vers un vote d'adoption fort, mais les tactiques de dilution et d'atermolements des États-Unis peuvent aboutir à un climat difficile pour la ratification ». Ainsi le rapporte le Secrétariat du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle (CIL) dans l'édition de son bulletin Coalitions en Mouvement de septembre 2005. Aussi, il appelle les organisations professionnelles de la culture à la vigilance durant cette période: « Ne prenez pas pour acquis que vos gouvernements voteront pour l'adoption de la Convention. Prenez des contacts de dernière heure avec les ministres chargés des portefeuilles de la culture, des affaires étrangères et de l'éducation (qui peuvent, l'un ou l'autre, représenter leurs gouvernements durant la Conférence générale) – ainsi qu'avec le ministre responsable du commerce. Songez à écrire aux chefs d'État ou de gouvernement de vos pays respectifs, puisque les décisions finales sur la Convention pourraient bien se prendre à ce niveau. Quelle que soit la filière choisie, assurez-vous que vos gouvernements ont bien compris que le secteur culturel attache une grande importance à l'appui donné à la Convention – que les négociations sont terminées, que la Convention devrait être adoptée sans autre changement et qu'ils devraient s'engager à la ratifier dès que possible à la suite de la Conférence générale.

De fait, pour le CIL, le défi de la ratification est de donner vie à la Convention. À cet égard, il considère que bien que l'adoption en bonne et due forme de la Convention en octobre soit un moment décisif dans la campagne pour établir une convention internationale qui reconnaisse la nature distincte des biens et services culturels et affirme le droit des pays d'appliquer des politiques culturelles pour assurer une véritable diversité des expressions culturelles, au niveau national et international, celle-ci n'est qu'une étape essentielle du processus et non une fin en soi. Si la Convention est adoptée en octobre, cela annoncera le début d'une nouvelle phase : la campagne pour assurer qu'un nombre suffisant de pays la ratifie au niveau national, afin qu'elle entre en vigueur, souligne le CIL.

À cet égard, soutient le CIL, les pays chefs de file et les organisations professionnelles de la culture qui appuient la Convention devraient viser un objectif commun: une ratification rapide de la Convention par 30 pays – et davantage, idéalement –, dans le temps voulu pour que la première Conférence des Parties puisse avoir lieu au moment

de la 34^e Conférence générale, en octobre 2007, ajoute le CIL. Pour que la Conférence des Parties se tienne en octobre 2007, il faut que 30 pays aient déposé leur instrument de ratification à l'UNESCO avant le mois de juin de cette année-là. Cela signifie qu'on disposera seulement de 20 mois pour mener cette campagne: de novembre 2005 à juin 2007. Obtenir la ratification par 30 pays est certes un objectif ambitieux, mais il peut être atteint si le travail des coalitions nationales s'accompagne d'un effort concerté analogue de la part des pays promoteurs de la Convention. À défaut d'une telle campagne, les perspectives de voir le processus de ratification de la Convention complété à temps sont beaucoup moins favorables.

Par ailleurs, le CIL soutient que si la Convention est adoptée par vote cet automne, l'opposition intense des États-Unis se transformera tout simplement en campagne de pression concertée sur les pays pour qu'ils ne ratifient pas la Convention. Et il faut admettre que, pour diverses raisons – dépendance économique ou politique, aspirations à conclure de nouveaux accords commerciaux (ou à entrer à l'OMC), désir d'obtenir l'appui des États-Unis dans d'autres dossiers internationaux (par ex., des litiges territoriaux) – plusieurs pays pourraient se montrer sensibles aux pressions américaines. Pour ce faire, le CIL exhorte le plus grand nombre de pays à la ratifier, de même que la société civile à se mobiliser massivement: «Beaucoup peut être fait au niveau international et dans les enceintes régionales et linguistiques pour souligner l'importance de la Convention de l'UNESCO et exhorter les pays à la ratifier. Mais, en fin de compte, la décision sera prise au niveau de chaque pays. Une action coordonnée des coalitions (...) autour du monde sera cruciale pour atteindre l'objectif voulu à point nommé ». [05-28]

- [Coalitions en mouvement \(Vol. 3, No. 6, Septembre 2005\)](#)

Haut de la page 

Déclaration de Buenos Aires : Les coalitions pour la diversité culturelle réclament l'adoption de la Convention et projettent de créer une fédération internationale


Coalitions en mouvement, vol. 3, no. 6, septembre 2005 – 2005/09

« Soutenez l'adoption de la Convention à l'UNESCO; résistez aux suggestions de réouverture des négociations; engagez-vous à ratifier la Convention en priorité, et préparez-vous à en traduire les principes en politiques culturelles ». Ces appels ont été lancés aux gouvernements lors de la Septième Assemblée générale du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle (CIL), qui s'est tenue le 6 septembre dernier, à Buenos Aires, en Argentine.

Dans la déclaration rendue publique à l'issue de cette rencontre, les coalitions pour la diversité culturelle, présentes dans les cinq continents, « appellent dès lors l'ensemble des pays membres de l'UNESCO à adopter cette Convention en octobre 2005 et à la ratifier durant l'année 2006 afin qu'elle entre en vigueur au plus vite ». De plus, « elles demandent d'ores et déjà aux gouvernements de traduire dans leurs politiques propres les principes que défend la Convention ». Par ailleurs, elles « s'engagent à : insister auprès de leurs gouvernements afin qu'ils maintiennent leur soutien ferme au texte de la Convention approuvé lors de la dernière réunion intergouvernementale des experts, remis par le Directeur général de l'UNESCO le 4 août dernier, et ne cèdent pas aux pressions qui tentent de faire rouvrir les négociations et ainsi retarder l'adoption de la Convention; continuer à travailler pour garantir que cette Convention devienne un instrument effectif pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles à travers le monde, en recherchant un développement durable où nous évoluons ensemble, les uns aux côtés des autres; poursuivre ce mouvement inédit de la société civile dans le cadre culturel en nous constituant en une Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle, avec une structure qui favorise une représentation équilibrée des diverses régions du monde ».

À la réunion de Buenos Aires, les coalitions ont aussi pris note de la croissance rapide du mouvement – 30 coalitions étant maintenant établies, ce qui est presque le triple du nombre enregistré un an auparavant – et elles ont convenu de commencer à préparer la mise en place d'une organisation plus officielle pour coordonner leurs activités. La réunion des coalitions était accueillie par la Coalition de l'Argentine, assistée des représentants de coalitions membres du CIL auxquels s'étaient joints des dirigeants d'organisations culturelles importantes de la Bolivie, du Paraguay et du Venezuela, qui s'activent à établir des coalitions dans leurs pays. Du reste, cette réunion, organisée par le Co-Secrétariat du CIL, avec l'appui financier des Coalitions canadiennes et françaises pour la diversité culturelle, avait été rendue possible par le soutien du Secrétariat de la Culture de la Ville de Buenos Aires, qui a également accueilli deux

autres rencontres importantes sur la diversité culturelle : la Troisième Conférence internationale sur la diversité culturelle et une réunion des secrétariats de la culture des grandes villes d'Amérique latine. [05-28]

- [Déclaration de Buenos Aires](#) 
- [Source : Coalitions en Mouvement](#)

Haut de la page 

TV5 Monde, un outil de combat pour la diversité culturelle

Jean-Jacques Aillagon, Président-directeur général de TV5, 21 septembre 2005, 2005/09/21

Dans cet article que publie *Le Figaro* dans son édition du 21 septembre, Jean-Jacques Aillagon, actuel Président-directeur général de TV5 et ancien ministre de la Culture et de la Culture de France, exhorte l'UNESCO à adopter la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles lors de sa Conférence générale qui s'ouvre le 3 octobre prochain à Paris: « Dans quelques jours, la Conférence générale de l'UNESCO va délibérer de l'avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Puisse l'UNESCO saisir l'occasion de son 60 e anniversaire pour, enfin, fournir à la défense de l'exception culturelle une base juridique internationale incontestable, à laquelle d'autres accords comme ceux de l'OMC ne sauraient être opposés à part bien entendu la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

M. Aillagon souligne en effet que TV5 concourt à la diversité mondiale de l'information, expression et condition de la diversité culturelle. Il déclare notamment que « l'existence de TV5 démontre aussi de façon concrète que la diversité culturelle peut être une réalité et qu'il est essentiel que sur la scène internationale on puisse donner à voir des œuvres françaises, belges, suisses, canado-québécoises, africaines, et que l'intérêt qu'on saura susciter pour nos paysages, nos monuments, nos villes, nos idées, nos festivals, nos écrivains, nos films, nos créateurs, nos cuisines, notre langue, est une pierre apportée à l'édifice de la diversité culturelle ». À cet égard, il affirme que « la tour de Babel n'est une malédiction que si chacun y reste enfermé dans sa chambre. Quand chacun peut en sortir pour découvrir les richesses des autres, l'aventure devient une formidable invitation à la curiosité (...), au partage (...), et à la tolérance (...). Voilà à quoi sert TV5, voilà à quoi TV5 veut continuer à servir ». [05-28]

- [Le Figaro , édition du 21 septembre 2005](#)

Haut de la page 

L'impact des nouvelles technologies sur les politiques culturelles

Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications du Québec, le 17 septembre 2005, 2005/09/17

« (...) L'évolution rapide des technologies a un impact important sur le développement de nos industries culturelles. Il importe donc d'agir rapidement pour mieux documenter et mieux comprendre les conséquences que peuvent entraîner ces changements sur nos politiques culturelles. Il nous faut également être en mesure de connaître toutes les avenues qui nous permettront de renforcer la portée et l'efficacité de ces politiques », a déclaré M me Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications du Québec, à l'occasion de la Rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Culture et du Patrimoine du Canada, qui s'est terminée à Banff, en Alberta, le 16 septembre dernier. Au cours de cette Rencontre, il a notamment été décidé de confier au Québec le leadership d'un comité chargé d'analyser l'impact des nouvelles technologies sur les politiques culturelles des gouvernements. Ce comité devra de plus organiser une rencontre sur ce sujet en 2006 avec les ministres responsables de la Culture et du Patrimoine du Canada. [05-28]

- [Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Traités de commerce et Diversité culturelle

Ivan Bernier, *Simposio internacional*, Santiago, Chili, 28-29 juin 2005 – 2005/06/28-29

Dans cette étude présentée dans le cadre du Simposio internacional "*D iversidad cultural : el valor de la diferencia*" qui s'est tenu à Santiago du Chili les 28 et 29 juin dernier, M. Ivan Bernier, professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval du Québec au Canada et expert indépendant désigné pour contribuer à l'élaboration de l'avant-projet de Convention sur la diversité des expressions culturelles pose la question de savoir « si le projet de Convention approuvé lors de la troisième session de la réunion internationale des experts gouvernementaux, qui s'est tenue à Paris du 25 mai au 3 juin 2005, en est un dont l'objectif ultime est d'exclure la culture de l'OMC ou s'il s'agit au contraire d'une convention essentiellement culturelle dont le but n'est pas de modifier le droit de l'OMC mais plutôt de fournir un cadre de référence, un code de conduite et un forum pour tous les États qui considèrent la protection et la promotion d'expressions culturelles distinctes et la préservation de la diversité culturelle de façon plus générale comme des éléments essentiels de la mondialisation ». Pour répondre à cette question, il examine comment la diversité culturelle est abordée dans les accords de commerce et dans l'Avant-projet de Convention de l'UNESCO car, selon lui, une partie importante du problème soulevé ici réside dans le fait que les biens et services culturels, à la fois objets de commerce et vecteurs d'identité, de valeurs et de sens, peuvent être considérés de deux points de vue fort différents.

Retraçant le contexte de cette problématique, il souligne que le libellé final du texte de l'Avant-projet de Convention, approuvé à la quasi-unanimité par les représentants de plus de 130 pays à l'issue de cette troisième et ultime réunion qui a du reste recommandé à la Conférence générale son adoption à la 33^{ème} session en octobre 2005, fut dénoncé avec vigueur par les États-Unis. Ces derniers sont allés jusqu'à affirmer, dans une déclaration rendue publique par leur ambassade à Paris, que le texte de la Convention proposé était profondément défectueux parce qu'il concernait le commerce plutôt que la culture, qu'il était en conséquence hors de la compétence de l'UNESCO et que son adoption ne pourrait que compromettre la réputation de l'UNESCO à titre d'organisation internationale responsable.

Selon M. Bernier, il ne faut pas se surprendre de cette réaction des États-Unis: « Déjà lors des discussions qui devaient mener à l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, en novembre 2001, les États-Unis, de leur propre aveu, étaient intervenus vigoureusement, bien que non membre de l'UNESCO à cette époque, pour contrer « les efforts de la France et du Canada en vue de soustraire les questions culturelles de l'OMC et d'obtenir des appuis à leur projet d'un « nouvel instrument » logé possiblement à l'UNESCO ». On sait aussi, poursuit-il, qu'ils ne s'étaient ralliés qu'à reculons à la décision de la Conférence générale en octobre 2003 d'entreprendre des négociations en vue d'en arriver à une Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, peu convaincus de la pertinence d'une telle convention. Tout au long de la négociation, enfin, ils ont adopté un comportement qui laissait clairement sous-entendre qu'ils ne ratifieraient pas une convention de cette nature. Il n'y a donc pas lieu de se surprendre de leur rejet du projet de convention entériné par l'assemblée plénière. Les deux parties du texte traitent de ce problème: *Les accords de commerce ou la diversité culturelle envisagée comme une entrave aux échanges commerciaux* ; et *Le projet de convention de l'UNESCO ou la diversité culturelle envisagée comme une fin en soi*.

Pour conclure, M. Bernier propose qu'en réponse à l'argument des États-Unis que l'Avant-projet de Convention, entériné lors de la 3^e session de la rencontre internationale des experts gouvernementaux, est un projet d'abord et avant tout commercial. Il faut « insister sur le fait que l'accord envisagé est bien un accord culturel, un accord qui entre dans le champ de compétence de l'UNESCO, lequel inclut sûrement la prise en compte des répercussions culturelles de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, à moins que l'on assigne à l'OMC le rôle d'une supra-organisation qui définit le champ de compétence de toutes les autres organisations internationales, une conception qui soulève de plus en plus d'interrogations ». [05-28]

■ [Pour consulter l'étude](#) 

Haut de la page 

À l'agenda



Rencontre franco-québécoise sur la démocratisation de la culture,

Montréal, Québec, 3-5 octobre 2005

La prochaine Rencontre franco-québécoise sur la démocratisation de la culture se tiendra du 3 au 5 octobre prochain, à Montréal au Québec. Organisé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère de la Culture et de la Communication de France, en collaboration avec la Bibliothèque nationale du Québec, cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de *Montréal, capitale mondiale du livre*, mettra l'accent sur le partage d'expériences concrètes visant à rapprocher la culture des citoyens et visera à faire connaître les mesures mises de l'avant par les gouvernements de la France et du Québec.

Les milieux culturel, sociaux et de l'éducation sont des acteurs de premier plan dans les efforts qui sont déployés pour permettre aux citoyens d'avoir un accès toujours plus grand à la culture. À cet égard, des thèmes comme les publics empêchés - la culture en prison, à l'hôpital - l'éveil à la lecture, la fracture numérique, culture et pauvreté ou l'éducation aux médias, seront illustrés par des projets et des expériences réalisés tant en France qu'au Québec et documentés par des conférenciers engagés dans la démocratisation culturelle. Les participants aborderont également des thèmes tels que: le rôle de l'école dans la formation de citoyens actifs culturellement; Les activités de promotion de la littérature jeunesse; le rôle des institutions dans le développement des publics; les grands équipements et équipements de proximité dans les villes, régions, villages et quartiers; la culture dématérialisée, les nouvelles technologies et les enjeux territoriaux; la participation citoyenne à la culture. La Rencontre clôturera sur le thème *Regard et perspectives sur la démocratisation de la culture*. [05-28]

L'inscription est gratuite et obligatoire

- [Formulaire d'inscription](#)
- [Information sur la Rencontre](#) 
- [Dépliant et programme de la rencontre](#) 
- [Page ressource de la Rencontre](#)

Pour renseignements: [Marie-France Ferland](#), ministère de la Culture et des Communications

Haut de la page 

Journées de la culture 2005: « Entrez dans l'univers fascinant des créateurs et des créatrices », Québec, 30 septembre au 2 octobre 2005

La huitième édition des Journées de la culture se tiendra cette année du 30 septembre au 2 octobre 2005 dans l'ensemble des régions du Québec. « Ces trois jours constituent un moment privilégié pour entrer dans les coulisses d'univers envoûtants où des hommes et des femmes de talent nous font partager leur passion. Musées, bibliothèques, centres d'archives, ateliers d'artistes, sites historiques ou archéologiques, le champ d'exploration est pour ainsi dire inépuisable », a déclaré la ministre de la Culture et des Communications du Québec, M^{me} Line Beauchamp, à l'occasion du lancement du programme de cet événement. À cet égard, la ministre des Affaires municipales et des Régions, M^{me} Nathalie Normandeau a souhaité que le plus grand nombre possible de citoyens profitent de cette occasion de rapprochement et prennent part aux multiples activités offertes autant dans la métropole que dans l'ensemble des régions du Québec, car « Les Journées de la culture représentent un moment unique pour vivre la culture en compagnie de ses créateurs, artistes, artisans et travailleurs », tandis que la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Lise Thériault, a pour sa part souligné que « le dialogue autour de l'art et de la culture favorise le rapprochement entre les citoyens de toutes origines ».

Les institutions culturelles québécoises - le Conservatoire de musique et d'art dramatique, les Archives nationales, le Centre de conservation, la Bibliothèque nationale, le Musée national des beaux-arts, le Musée de la civilisation, le Musée d'art contemporain, le Grand Théâtre, Place des arts et Télé-Québec - participent également aux activités de ces journées. [05-28]

- [Page ressource du ministère de la Culture et des Communications](#)
- [Programme d'activités des Journées de la Culture](#)
- [Communiqué](#)

Défendre le pluralisme de la presse d'information, Paris, France, 30 septembre 2005

Alternatives Économiques organise le 30 septembre prochain à Paris une rencontre-débat à l'attention du grand public sur le thème « Comment défendre le pluralisme de la presse » se déclinant autour de deux tables rondes. La table ronde 1 : *Crise de la presse - état des lieux*, fera le constat et posera le problème suivant: « La presse va mal. La diffusion des quotidiens nationaux est orientée à la baisse, de même que leurs ressources publicitaires. Le nombre de points de vente diminue, et les coûts de distribution s'accroissent. Parallèlement, le développement des gratuits déséquilibre l'économie du secteur. À cela s'ajoutent les changements de comportement de lecture des nouvelles générations, dans le contexte créé par l'essor des nouveaux médias. Toutes ces évolutions, qui tendent à renforcer la concentration, menacent-elles le pluralisme ou traduisent-elles seulement l'entrée dans un nouvel âge de l'information? ».

La table ronde 2: *Faut-il aider la presse, et si oui, comment?* s'interrogera sur la pertinence du système actuel d'aide à la presse permettra aux participants de faire le tour des dispositifs existants, d'évaluer leur coût et d'examiner si les politiques menées par les pouvoirs publics sont cohérentes avec les objectifs qu'ils affirment poursuivre. De plus, ils analyseront la question de savoir si une plus grande sélectivité dans la distribution des aides à la presse serait sans doute de nature à préserver et développer le pluralisme de la presse d'information tout en limitant le coût budgétaire de ce soutien et quels critères retenir qui puissent faire consensus dans la profession et recueillir un soutien des pouvoirs publics? [05-28]

L'inscription est obligatoire

- Renseignements et inscription : 01 44 88 28 90
- courriel : v.orlandi@alternatives-economiques.fr
- [Page ressource d'Alternatives internationales](#)